

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir



UNE RENTREE 2015 MOROSE POUR LE DIALOGUE SOCIAL

L'année 2015 aura été marquée par l'absence de dialogue social.

En début d'année dans nos ministères économiques et financiers l'accord négocié pendant deux ans sur l'égalité Hommes-Femmes n'a pas été validé.

Solidaires et la CGT ont ainsi refusé une nouvelle autorisation d'absence d'une demi-journée aux agents conjoints, pacsés, ou concubins d'une compagne enceinte, pour se rendre aux trois examens médicaux obligatoires de suivi de grossesse, de l'attribution de 20 logements supplémentaires en foyers meublés pour les familles mono-parentales en difficultés, de l'engagement de reloger dans la journée les agents victimes de violences conjugales et enfin de la création de 30 places en crèches supplémentaires.

Septembre 2015, c'est reparti. Après 18 mois de négociations, Solidaires, la CGT et FO ont refusé de signer l'accord PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) dans la fonction publique. En refusant de signer ces organisations ont rejeté l'affirmation par l'Etat de l'unicité de la FP de carrière et la reconnaissance du statut particulier des fonctionnaires. Ils ont également rejeté la restructuration des grilles avec des gains notables pour les agents de catégories C et B, l'accès à au moins 2 grades au cours d'une carrière complète et l'intégration d'une partie des primes dans le traitement indiciaire avec une conséquence pécuniaire sur le montant de la pension de retraite.

Certes ce protocole n'était pas parfait. Il n'abordait pas la revalorisation du point d'indice, et la revalorisation salariale était éloignée (premiers effets en 2017). Il avait toutefois l'intérêt de s'intéresser à la situation des agents des FP avec un coût chiffré à 5 milliards par la Cour des Comptes et une amélioration des rémunérations des 5 millions de fonctionnaires.

Signer cet accord ce n'était pas de la cogestion ni la renonciation à revendiquer un dégel du point d'indice.

En responsabilité, et parce que tout ce qui est bon à prendre pour les agents qu'elle représente doit être pris, la CFTC a signé cet accord devenu minoritaire. Sur la forme, la validation de ce texte aurait été une réponse intelligente face aux promoteurs de la nouvelle campagne de "fonctionnaire bashing" qui s'est ouverte ces derniers jours.

Face à cette situation le gouvernement est passé en force.

Ainsi le gouvernement a donné sa parole qu'il appliquera l'accord. On peut en être satisfait pour les collègues que l'on représente. Mais la CFTC n'est pas dupe. L'Etat n'est en rien engagé car il n'y a rien de signé. Le gouvernement n'a aucune obligation d'appliquer l'ensemble des mesures de cet accord. Ne doutons pas qu'une alternance politique risque fort de mettre à mal cette parole donnée.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - CFTC DGFIP – SECTION 79

Bureau 512 – 171 Avenue de Paris

79061 NIORT CEDEX 9 – TEL 05 49 19 98 26

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

LE SYNDICAT CFTC DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir



Le gouvernement a constaté néanmoins la réalité d'une majorité introuvable dans la Fonction publique. Il n'y a pas d'accord d'envergure possible avec la représentation syndicale actuelle.

Il faut donc passer outre, et travailler avec les syndicats réformistes au premier rang desquels se place la CFTC. Cette fin tacite des accords majoritaires (correspondant au fonctionnement du dialogue social depuis les accords de Bercy en 2008) est une satisfaction pour la CFTC qui a toujours revendiqué leur suppression.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - CFTC DGFIIP
Bâtiment Condorcet - 6, rue Louise WEISS
75 703 Paris cedex 13
Tel 01 44 97 32 74 – Fax 01 44 97 33 11

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF